MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION

DIRECTION DE LA CONSOMMATION

SERVICE DE LA CONSOMMATION

B.P. 1064 LIBREVILLE TEL.: 011 79 53 14 / 15 / 29 - FAX: 011 77 89 72





REPUBLIQUE GABONAISE UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Série: 22 12 20

Importateur

Exportateur

029369

AUTORISATION DE MISE EN CONSOMMATION

DES PRODUITS ET DENREES ALIMENTAIRES

N°	/MEFSN/SG/DGCC/DC°/SC°	Producteu	r local	
	CADRE RESERVE A L'IMPORTATEUR		CADRE RESERVE A L'ADMINIS	TRATION)-
Dénomination sociale et nom commerciale du destinataire:			Arrêté n° 00426/MEFBP du 24 mars 2005	
Siège Social:			Documents à fourn	ir
	RCCM N°:	i	Facture Fournisseur:	
N° Agrément:	Carte Commerciale n°:		Certificat Sanitaire:	
			CNT/LTA/LV:	
Facture:	du:Fournisseur:		Certificat d'origine:	
Pays d'origine:				
Pays de provenance:		Prescriptions Particulières		
			Inspection:	
	Nom du navire:Cie aérienne:		Analyses:	
N° véhicule:	N° voyage ou vol:		Saisie:	
N° conteneur:	N° Connaissement:		Destruction:	
Date et lieu d'er	nbarquement:		Réexportation:	
Arrivée et lieu d	le débarquement:			
Produits:		Observations		
Poids total (brut	ou net):	KG		
Valeur CAF tota	le:			
Consommables et services:F. CFA				

Je soussigné, Directeur Général de la Concurrence et de la Consommation, certifie que les dossiers concernant les produits et denrées alimentaires ci-dessus mentionnés, dont la traçabilité et les conditions de transport sont conformes aux dispositions prescrites par la réglementation en vigueur (Loi 29/63, Loi 05/89, Loi 14/98, Ordonnance 50/78, Arrêté 426) a fait l'objet d'un contrôle de 1 miveau.

Lesdits produits sont autorisés à être mis en consommation sous réserve d'un contrôle de 2 miveau.

Contrôle de 2 miveau: Inscription physique au produit

- Obligation d'autocontrôle par l'opérateur économique

- Inspections et prélèvements par la DGCC, s'il y a lieu

* N B: Dans le cas des produits provenant des pays touchés par des crises telles que l'ESB, la grippe aviaire, etc., des attestations de non

* N.B: Dans le cas des produits provenant des pays touchés par des crises telles que l'ESB, la grippe aviaire, etc., des attestations de non ESB, non virus A1H1, etc. seront jointes au dossier d'AMC. Fait à Libreville, le

Visa de conformité

Visa de l'Importateur

LE DIRECTEUR GENERAL de la Concurrence et de la Consommation

SECRETARIAT GENERAL



Série: 22 12 20

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

21244

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION

DIRECTION DE LA CONSOMMATION

SERVICE DE LA CONSOMMATION

B.P. 1064 LIBREVILLE

TEL.: 011 79 53 14 / 15 / 29 - FAX: 011 77 8



Exportateur

Producteur local

CADRE RESERVE A L'IMPORTATEUR	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	1)
Dénomination sociale et nom commercial du destinataire:	Arrêté n° 00025/MEFBP/DGCC du 23 janvier 2007.	
Siège Social:	Documents à fournir	
N° Statistique: LLLLLLL RCCM N°:	Facture Fournisseur:	J
N° Agrément:Carte Commerciale n°:	Fiche Sécurité:]
Facture:du: Fournisseur:Pays d'origine:	Certificat Sanitaire: CNT/LTA/LV: Certificat d'origine:]
Pays de provenance:		
Nom du navire:Cie aérienne:	Prescriptions Particulières	
N° véhicule:	Expertise:	J
N° conteneur:	Analyses:	J
Date et lieu d'embarquement:	Saisie:)
Arrivée et lieu de débarquement:	Destruction:	1
Produits A:	Réexportation:	J
Produits B:		
Produits C:	Observations	
Produits autres:		
Poids total (brut ou net):		
Valeur CAF totale:		
Consommables et services: F. CFA		

Je soussigné, Directeur Général de la Concurrence et de la Consommation, certifie que les dossiers concernant les produits ci-dessus mentionnés, dont la traçabilité et les conditions de transport sont conformes aux dispositions prescrites par la réglementation en vigueur (Loi 29/63, Loi 05/89, Loi 14/98) a fait l'objet d'un contrôle de 1er niveau.

Lesdits produits sont autorisés à être mis sur le marché sous réserve des conclusions des résultats du contrôle de 2eme niveau.

Contrôle de 2eme niveau: Inspection physique du produit

Obligation d'autocontrôle par l'opérateur économique

Inspections et prélèvements par la DGCC, s'il y a lieu

Fait à Libreville, le

Visa de conformité

Visa de l'Importateur

LE DIRECTEUR GENERAL de la Concurrence et de la Consommation